

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 16 septembre 2020

Signature de la Convention Cadre entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan et le Département de l'Yonne pour la période 2020-2021

Le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, Patrick GENDRAUD et le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, Sylvain MATHIEU signeront le 22 septembre 2020 à 14h30 une **convention-cadre pour durée de 2 ans**.

Seront également invités les 22 maires icaunais du ressort du Parc, le Président de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, les conseillers départementaux et les parlementaires de l'Yonne.

Un nouveau cap fixé pour le Morvan qui engage les acteurs locaux :

Le Parc Naturel Régional du Morvan a été créé le 16 octobre 1970 et son classement est régulièrement renouvelé par l'État. Le dernier renouvellement couvrait la période 2008-2019.

Le Parc a réécrit son projet de **Charte pour la période 2020-2035**. La mise en œuvre de cette Charte prévoit la signature de **conventions-cadre avec les quatre départements couverts par le parc** : la Nièvre, la Côte d'or, la Saône-et-Loire et l'Yonne.

Cette convention-cadre vise à accompagner le développement harmonieux de ce territoire du sud de l'Yonne et promouvoir la ruralité comme un atout. Les objectifs sont concrets et partagés en cohérence avec les politiques territoriales menées par le Conseil Départemental de l'Yonne et le Parc :

- **« Garantir et partager l'ambition de préservation des patrimoines naturels et paysagers et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique »**,
- **« Développer des modèles agricoles résilients et à forte valeur ajoutée locale »**, ce qui répond aux orientations du département en matière de développement agricole (développement des circuits alimentaires de proximité et des productions de qualité) ;
- **« Faire du Parc naturel régional une destination d'écotourisme et d'itinérance d'excellence »**, faisant écho aux axes prioritaires du Schéma Départemental de Développement Touristique porté par le Département ;
- **« Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et engager la transition énergétique »**, en lien avec les dispositifs d'aide aux collectivités porté par le département,

- « **Faire de la culture et du patrimoine des outils de médiation et de créativité, en particulier pour les collégiens** » en s'appuyant sur les opérateurs culturels du territoire, et sur les sites patrimoniaux que sont le musée Zervos et la maison Jules Roy.

La convention-cadre sera également un atout supplémentaire dans l'animation de l'opération Grand Site de Vézelay, assurant une synergie entre Parc et Département.

Contacts Presse :

Conseil départemental
Laurence VÉE, Directrice de la communication,
laurence.vee@yonne.fr
03 86 72 89 47

PNR du Morvan
Isabelle CIVETTE, Responsable du pôle Territoire,
isabelle.civette@parcdumorvan.org
03 86 78 79 83